

la DISI est créée, les questions restent

Le 1^{er} septembre dernier, après une période de préfiguration, la DISI Ouest était officiellement mise en place.

Depuis... silence absolu, si ce n'est la visite des ESI par la Direction de la DISI, pour dire : tout va bien on s'occupe de vous, n'ayez crainte.

C'est le flou artistique, mais n'est il pas entretenu à souhait ? qui fait quoi ? à qui s'adresser ?

On attend, le temps passe et certains n'ont toujours pas obtenu le remboursement de leurs frais de transport.

Le sentiment est que tout se passe en dehors de l'intervention des agents et de leurs représentants syndicaux et ce n'est plus acceptable. Que tout est en train de se faire et se discute dans notre dos et que le paquet nous sera prochainement présenté... peut être à Noël au pied du sapin, ceci n'est pas acceptable.

L'attente est devenu le leitmotiv principal des agents.... à l'image de l'annuaire du site, toujours en attente sur Ulysse

Le PSI a été présenté aux agents, mais s'ils connaissent les missions qu'ils vont perdre (sans qu'aucune date précise n'ait été formulée), aucune précision sur le travail qu'ils devraient récupérer.

Les tournures de phrases, dans le document transmis aux organisations syndicales, du type : « L'ESI X conservera sa spécialisation ou confortera sa spécialisation, participera à la mise en place sur cette mission », ne précisent rien quant aux nouvelles missions pour l'ESI, ni quoi, ni quand, ni leur pérennité !!!! Surtout quand le document prévoit le départ d'applications du cœur de métier de la DGFIP. **Ceci n'est pas acceptable.**

L'avenir de l'éditique dans les ESI de Tours et

Nantes n'est toujours pas précisé. Or derrière les services, il y a des agents qui s'interrogent sur leur devenir immédiat et après le départ de l'éditique.

Nous ne sommes plus en DRFIP et malgré tout, nous continuons à recevoir des messages de nos anciennes Directions qui ne nous sont pas destinés et qui entretiennent la confusion....

Quid des règles de vie ?

Les protocoles d'horaires variables, datent pour certains de 10 ans et ont été souvent mis en place pour des structures qui ne sont pas les nôtres. Quand vont ils être rediscutés ? sachant qu'ils diffèrent d'un ESI à l'autre ?

Les récupérations, les ponts naturels, les astreintes, l'existence ou non d'horaires décalés ... autant de questions qu'il va falloir prendre en compte avec des habitudes et des aspirations différentes selon les établissements... Nous voulons que les agents puissent s'exprimer sur ces sujets et que leurs avis soient pris en considération... nous refusons que tout nous soit présenté ficelé et prêt à consommer.

Deux pôles ressources humaines sont constitués à Nantes et Angers, mais il est interdit aux agents de l'ex-filière gestion publique de les contacter directement ... pourquoi faire perdurer cette différence ? quels intérêts pour ces équipes et pour les agents ?

Dans l'assistance : pour un même service, 2 règles différentes, certains agents sont soumis au pointage et d'autres sont au forfait. Puisque la règle est à l'harmonisation,

harmonisons donc en choisissant la solution la plus profitable à l'agent, en lui laissant le choix et non en lui imposant une règle qui peut ne pas lui convenir car le choix doit être individuel.



Voici quelques sujets et questions en suspens (liste non exhaustive)

**que nous entendons voir aboutir dans les meilleurs délais dans l'intérêt des agents
en les associant à notre réflexion**